

RÉDUCTION DE L'AMENDE POUR DÉFAUT DE PORT DE CASQUE

P. 03

UN OUF DE SOULAGEMENT

Dans un communiqué signé du ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique en date du 24 avril 2024, le Gouvernement a accédé aux cris de détresse des populations et a ramené à 5.000 fcfa l'amende pour défaut de port de casque préalablement fixée et perçue à 10.000 fcfa. Pour les populations et les usagers de la route, c'est une décision salutaire.

Car par ces temps qui courent avec à la clé la cherté de la vie, réduire de moitié l'amende pour défaut de port de casque est un grand....



RESPECTS STRICT DES MESURES DE PRÉVENTION AVANT TOUT EMBARQUEMENT



L'appel de l'he Jean-Méjor ZANNOU face aux drames lacustres

P. 02

VISITE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DU PARLEMENT

P. 05

VLAVONOU exprime sa satisfaction et exhorte à une accélération des travaux



3ÈME RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'he Maixent Didier DJELGO salue le management participatif de VLAVONOU

P. 04



POUR UNE MEILLEURE SATISFACTION DE SA CLIENTÈLE

P.10

"ELONA HOUSE" acquiert un nouveau groupe électrogène de grande capacité



NOUVELLES MESURES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DU RESPECT DES RÈGLES DE LA CIRCULATION

L'UP le Renouveau félicite le gouvernement de TALON pour son esprit d'écoute

P.08

«RESPECT STRICT DES MESURES DE PRÉVENTION AVANT TOUT EMBARQUEMENT»

L'appel de l'he Jean-Méjor ZANNOU face aux drames lacustres

Mieux vaut prévenir que guérir. C'est l'option trouvée par le député Jean-Méjor ZANNOU pour éviter les drames lacustres répétés des populations enregistrés sur le lac Nokoué.

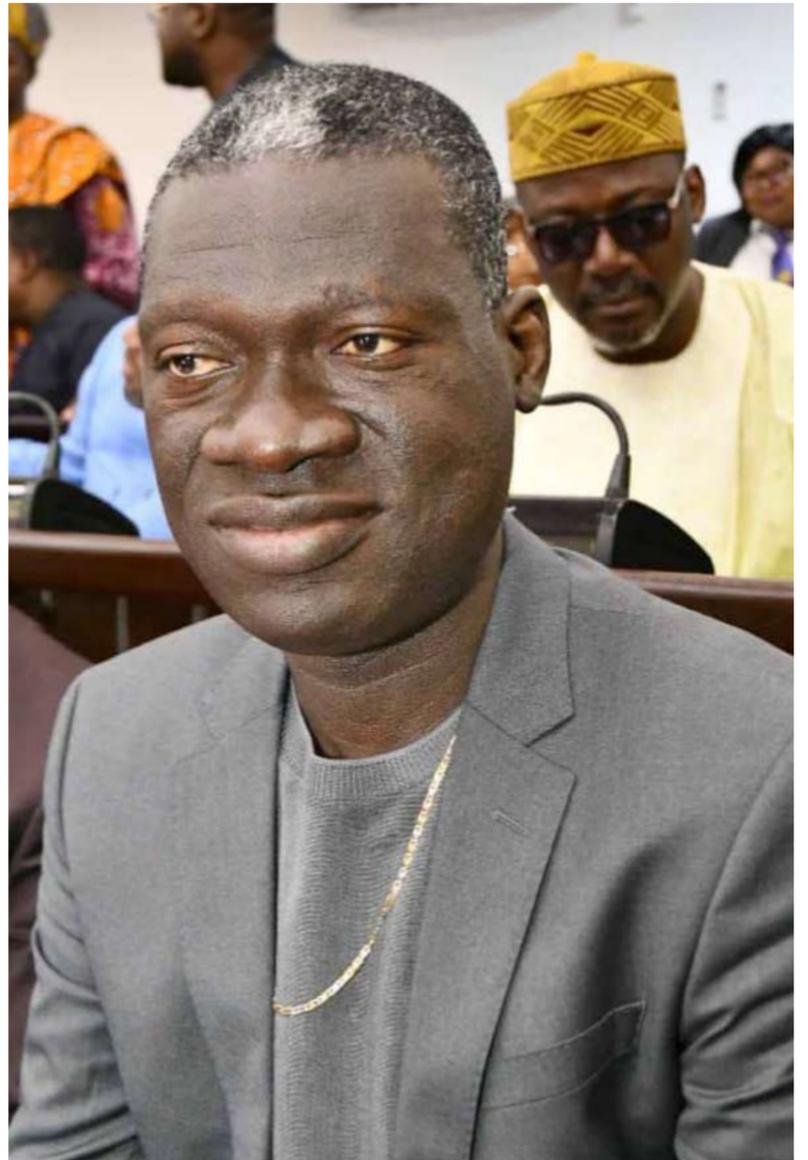
Pour l'ancien maire de Sô-Ava, il est impérieux d'observer le respect strict et rigoureux des mesures de prévention avant tout embarquement. C'est d'autant plus important que cette solution permettra d'éviter des pertes en vies humaines et matérielles cau-

sées par ces noyades et par ricochet, d'épargner l'émoi et la tristesse aux familles.

En effet le week-end dernier, un vent violent a fait chavirer la barque qui transportait des personnes qui se rendaient à une cérémonie à Sô-Tchanhoué dans la commune de Sô-Ava. Le bilan de la tragédie est lourd. Pour le député de la 6eme circonscription électorale dont on connaît la proximité avec les populations, cet énième drame

apparaît comme un coup dur. C'est pourquoi à son annonce du drame, non seulement il a manifesté sa compassion à l'endroit des familles éplorées mais surtout il a insisté sur la vigilance et le respect des mesures de prévention avant tout embarquement. Pour qui connaît l'altruisme et l'humanisme de l'élu du peuple, il n'est pas exclu des actions de soutien et de solidarité envers ces familles dans les jours à venir.

L.A.H.O communication



NOUVELLES MESURES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DU RESPECT DES RÈGLES DE LA CIRCULATION

L'UP le Renouveau félicite le gouvernement de TALON pour son esprit d'écoute

Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a rendu public, via le communiqué radio-télévisé n°002/MISP/DC/SGM/SA en date du 24 avril 2024, une série de nouvelles mesures prises par le gouvernement dans le cadre de l'opération de contrôle du respect des règles de la circulation sur les voies publiques, en vigueur sur toute l'étendue du territoire national depuis le 1er mars 2024.

La Haute Direction Politique se réjouit de ce que l'ensemble des recomman-

dations formulées ont été prises en compte par le Gouvernement.

En accédant aux recommandations du parti, le Gouvernement fait preuve d'une grande qualité d'écoute et démontre sa sensibilité aux préoccupations des populations.

L'Union Progressiste le Renouveau satisfaite de cette avancée dans la gestion de cette opération exprime sa gratitude au Chef de l'État le président Patrice TALON et à son Gouvernement pour ces mesures salutaires visant à soulager les citoyens et les usagers de la route.

Elle encourage les populations au strict respect du code de la route et renouvelle son appel à davantage de professionnalisme de la part des fonctionnaires de la Police Républicaine.

Fait à Cotonou, le 24 avril 2024

Le Secrétaire Général,
Gérard GBÉNONCHI



du jour
L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

RÉDUCTION DE L'AMENDE POUR DÉFAUT DE PORT DE CASQUE

UN OUF DE SOULAGEMENT

Dans un communiqué signé du ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique en date du 24 avril 2024, le Gouvernement a accédé aux cris de détresse des populations et a ramené à 5.000 fca l'amende pour défaut de port de casque préalablement fixée et perçue à 10.000 fca.

Pour les populations et les usagers de la route, c'est une décision salubre. Car par ces temps qui courent avec à la clé la cherté de la vie, réduire de moitié l'amende pour défaut de port de casque est un grand pas vers le désa-

morcement de la bombe sociale.

À titre de rappel, il faut noter que cette décision du gouvernement intervient après les cris de cœurs des usagers et les interpellations des députés de l'Assemblée nationale sur la répression des infractions au code de la route. Le gouvernement a indiqué avoir pris note de la diversité de l'appréciation et la source d'incidents malheureux générés par le contrôle entre les agents de la police et les usagers de la route. Va-t-on vers une nouvelle faveur ? L'avenir nous édifiera.

D. R.



N°002/MISP/DC/SGM/SA

Cotonou, le 24 AVR 2024

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Depuis le 1^{er} mars 2024, la Police républicaine, conformément à ses prérogatives, a repris sur toute l'étendue du territoire national, le contrôle du respect des règles de la circulation sur les voies publiques.

L'accent mis par la Police sur le port de casque en particulier, dont la finalité réelle est d'éviter les nombreux décès consécutifs aux traumatismes crâniens dus aux accidents de la circulation, est diversement apprécié et source d'incidents malheureux entre agents de la Police et usagers de la route.

Au regard de cette situation, le Gouvernement, tout en insistant sur la nécessité du respect de la réglementation en vigueur en matière de circulation sur les voies publiques dans notre pays, rappelle aux agents de la Police républicaine leur devoir de professionnalisme en toutes circonstances et invite les populations au calme et à la sérénité.

En tout état de cause, la hiérarchie policière est instruite pour prendre les mesures disciplinaires ou engager les actions judiciaires qui conviennent le cas échéant, contre les fonctionnaires de la Police républicaine qui se rendraient coupables d'atteintes injustifiées aux droits des citoyens sur la voie publique.

Par ailleurs, l'amende forfaitaire applicable à la contravention de défaut de port de casque est désormais fixée à 5000 FCFA.

Le Gouvernement compte sur le sens élevé de patriotisme de chacun et de tous, pour une circulation publique responsable.


Alassane SEIDOU

3^{EME} RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT VLAVONOU

L'he Maixent Didier DJEIGO salue le respect du règlement intérieur et le management participatif de VLAVONOU

Le rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale couvrant la période du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024 a été adopté ce mardi 23 avril 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. À l'occasion de cette séance plénière, le député Maixent Didier DJEIGO a apprécié le rapport et posé quelques préoccupations pour son amélioration. Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.

« Merci Monsieur le Président. Je voudrais à travers cette prise de parole saluer les efforts que vous faites en termes de respect de notre règlement intérieur notamment en ses dispositions de l'article 21 qui consacrent l'exercice que nous faisons actuellement. Je voudrais saluer vos efforts de management participatif et de gestion rigoureuse des ressources humaines et financières. Il est écrit dans le rapport, je cite : «faire du Parlement béninois, une institution moderne au service de la démocratie et du développement de la nation.» À cet effet, quand nous parcourons le rapport, nous avons des statistiques qui sont éloquentes. Je veux citer des chiffres à la limite flatteurs de l'assiduité des députés aux réunions. Quand vous annoncez dans ce rapport M.le président que seuls 4 députés sont en dessous de 50% d'assiduité et que 21 députés dépassent les 100%, je pense d'ailleurs comme vous l'avez dit, que ce sont des chiffres que nous devons célébrer, je voudrais aussi citer les moissons abondantes notamment en terme de production législative et aussi d'actions de contrôle de l'action gouvernementale y soient mentionnés...il y a d'autres éléments d'illustration comme la visibilité que nous avons sur notre Parlement et

des actions de communication. Il est écrit dans le rapport que désormais ou bientôt nous serons sur Canal horizon. Je pense que ce sont autant d'efforts qu'il faut saluer. À ce propos, je voudrais me permettre Mr le Président de vous féliciter, féliciter la Conférence des Présidents, féliciter votre cabinet et l'administration du Parlement et particulièrement l'ensemble des députés tous bords confondus. Quelques soient les actions que les uns et les autres mènent, ceci contribue à la vie du parlement, ceci contribue à faire de notre Parlement, un Parlement moderne comme vous le souhaitez et qui réponde aux aspirations du peuple. Je voudrais savoir M.le Président, est-ce qu'il est possible que quand on annonce que députés sont à 100% de présence étant donné que c'est dans le rapport d'activités sans citer (les noms) est ce qu'on peut donner le taux le plus faible pour des questions de vérité et de transparence ? C'est vrai qu'il y a des annexes mais je parle même du corps du rapport, ça nous permettait de voir les limites. Ceci pourrait permettre de faire des analyses et d'identifier les points d'amélioration, d'identifier tout ce qui est bien et ce qu'il faut améliorer. Est-il possible M.le Président que nous ayons les suffrages des diffé-



rents votes qui ont été exprimés? En effet au moment d'aborder le vote de la loi des finances, le rapport a dit que le Parlement a accordé au Gouvernement des moyens... Est-ce qu'à ce niveau ci, pour tenir compte de la vivacité

de notre Parlement, on peut dire la vérité des chiffres du vote? Enfin, le rapport tel qu'il est, se laisse lire. Il est bien rédigé. Je voudrais dire que je vais voter ce rapport. Je vous remercie.»

L.A.H.O communication

#FêtesAttention

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER CES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

ASSISTANCE SÉCURITÉ PUBLIQUE	166
POLICE SECOURS	117
SAPEURS POMPIERS	118
AMBULANCE.....	21 30 17 60
CNHU	21 30 06 56

Votre famille, vos proches et tout le peuple béninois ont encore besoin de vous.

VISITE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VLAVONOU exprime sa satisfaction et exhorte à une accélération des travaux

Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou accompagné du premier Questeur Labiou Amadou Djibril, de son Directeur de cabinet, du Secrétaire général administratif, du Directeur de la Questure, du Directeur des services de l'information et de la Communication, du Commandant militaire et plusieurs autres cadres de l'administration parlementaire était ce mercredi 24 avril 2024 sur le chantier de construction du nouveau siège du Parlement béninois. Il était question pour cette délégation d'évaluer l'évolution des travaux.

Les lignes ont bougé. Des explications apportées par Ninon Ahouandjinou, Chef de la cellule de suivi-évaluation à la Société immobilière et d'aménagement urbain- SImAU (Maître d'ouvrage délégué du projet), le taux d'exécution physique global du projet tourne aujourd'hui autour de 85 % contre 70% le 18 octobre 2023 avec un taux d'exécution financier de 39,75%. Toujours selon le Représentant de la SImAU, la fin des travaux est projetée pour le 7 juillet 2025. Pour ce qui est de la phase 2 du projet qui est relative à la finition totale, le Représentant de la SImAU a révélé que sa contractualisation avec la Société JET Contractors a été finalisée et elle couvrira une période 18 mois. « L'étude d'exécution de la mission de JET Contractors est presque

achevée. Le taux actuel est de 98,60 % », a aussi précisé Ninon Ahouandjinou.

L'un des faits marquants sur lequel le Représentant de la SImAU a aussi mis l'accent est la réduction du périmètre d'intervention de l'entreprise chinoise CSCEC sur le chantier, spécifiquement sur les travaux non exécutés et non entamés qui seront confiés à JET Contractors. A cela s'ajoute la négociation de contrat avec KERE Architecture pour la poursuite de la mission de suivi de conformité architecturale du projet jusqu'à la réception définitive des travaux et pour l'élaboration et la mise à jour de la maquette BIM du projet.

S'agissant des activités planifiées pour le prochain trimestre, on peut, entre



autres, retenir des explications du Représentant de SImAU ce qui suit : la séance de négociation avec JET Contractors sur son offre financière pour la réalisation des travaux de gros œuvres restants et les travaux supplémentaires ; la poursuite, l'achèvement et la réception des travaux de gros œuvres en cours de réalisation par l'entreprise CSCEC et son repli du chantier ; l'accélération des travaux de la seconde phase par JET Contractors, le démarrage des travaux de parking ; l'amendement de la nouvelle conception du monument de l'entrée principale par le Maître d'ouvrage délégué ; la contractualisation avec GL Events au sujet des travaux de sonorisation, d'ameublement, d'éclairage et d'audiovisuel.

Des préoccupations légitimes

Ces explications faites par le Représentant de SImAU ne sont pas restées sans soulever des préoccupations. Elles ont rapport au point détaillé de l'exécution financière du projet, aux spécifications techniques des locaux devant abriter certains services, notamment la Direction des services de l'information et de la communication, au dispositif mis en place pour enregistrer les interventions des députés lors des débats parlementaires...C'est à toutes ces préoccupations que l'équipe d'exécution du projet a apporté des clarifications. D'ailleurs la descente effectuée sur le terrain a permis de se rendre compte de leur prise en compte et des améliorations à apporter.

Satisfaction et exhortation

Par rapport à ce qu'il a entendu et vu, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou n'a pas caché sa satisfaction. « Ce que j'ai vu aujourd'hui m'enchant. J'ai été heureux de constater qu'après notre dernière visite effectuée le 18 octobre 2023, les travaux ont évolué puisque les taux d'exécution sont conformes à ceux qui avait été annoncés. Nous félicitons les entreprises qui ont à charge l'exécution du projet et nous les exhortons à continuer par faire ce qui est de leur devoir afin que la 9ème législature de l'Assemblée Nationale puisse effectivement inaugurer les installer et y séjourner avant la fin de son mandat », a dit le Président Vlavonou.

El-Hadji Affissou Anonrin





EMERIC
Production

SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privatives et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



ECHANGES AVEC LES INTERPROFESSIONS DU RIZ ET DE MAÏS

Le Gouvernement propose les semences hybrides pour booster les rendements

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, a rencontré à son cabinet, le mardi 23 avril 2024, des acteurs des interprofessions du riz et du maïs et les importateurs des semences de maïs et de riz hybrides. Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOU a expliqué à ces acteurs agricoles les dispositions prises par le Gouvernement pour améliorer les productions et productivités dans leurs filières respectives.

Pour définitivement rendre disponible et à moindre coût les céréales les plus consommées au Bénin, le riz et le maïs, le Gouvernement multiplie les initiatives et les actions au profit des producteurs. En effet, le riz et le maïs, en plus d'être abondamment consommés au Bénin, sont très sollicités par les marchés sous-régionaux. Aussi, l'interdiction à partir de la fin de l'année 2024 des produits

carnés à base de volailles a-t-elle encouragé le développement de l'aviculture, avec comme conséquence, la fabrication locale des aliments pour les volailles. Des aliments fabriqués avec un fort apport du maïs (60%) et du riz. Cela a eu comme impact, aussi, de fortes pressions sur ces deux céréales qui entraînent leur rareté et la flambée des prix. Alors que faire ?

Aux représentants des producteurs, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a expliqué que la seule façon de rester dans une logique de régularité est de produire davantage, d'augmenter les rendements à l'hectare. Et pour ce faire, il faut des intrants de qualité, les semences. Le Gouvernement, a dit le ministre DOSSOUHOU, a facilité l'importation des semences de maïs hybride et de riz hybride à fort rendement à l'hectare. Les engrais céréaliers, le



NPK, l'urée, le Gouvernement les a rendus suffisamment disponibles, à temps et à moindre coût, les herbicides sélectifs aussi.

Spécifiquement au sujet du riz, le Ministre DOSSOUHOU a précisé qu'il est déjà possible de produire 8 tonnes à l'hectare dans les périmètres aménagés et qu'avec les nouvelles semences disponibles, le rendement sera encore meilleur. Alors, le Ministre envoie les représentants des producteurs en mission. « Le marché est demandeur. Donc il faut produire davantage, de manière intensive pour conjurer la faim. Aller relayer les messages aux producteurs sur vos différents canaux de communication. Pleurnicher ne règle pas le problème. Nous sommes devant

des réalités et nous devons les affronter, avec nos armes. Nous devons manger ce que nous produisons et produire ce que nous allons manger. Il faut le dire aux producteurs », a martelé le ministre.

Monsieur Honoré HOSOU, président du Cadre National des Transformatrices et Transformateurs du riz du Bénin, Moïse Etienne SERO, président du Cadre interprofessionnel du maïs, à leur tour, ont reconnu et salué les efforts faits par le Gouvernement pour améliorer les rendements à l'hectare de ces deux céréales et ont pris l'engagement de relayer les messages reçus de la séance à leurs bases respectives.

Monsieur Brice BOTON, représentant les importateurs

de semences de maïs et riz hybrides, a vanté les avantages desdites semences. « Nous avons importé des semences hybrides adaptées à nos réalités au Bénin. Des semences certifiées par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elles ne sont pas des OGM. Elles sont disponibles au Bénin. Nous faisons aussi de l'accompagnement au profit des producteurs. Nous avons des semences hybrides de riz parfumé, qui donnent jusqu'à 12 tonnes à l'hectare. Mais nous ne saurons utiliser les semences hybrides sans faire recours aux engrais. Lorsqu'on pratique régulièrement les engrais qu'il faut, elles expriment toutes leurs potentialités », a indiqué Monsieur BOTON.

gouv.bj



LANCEMENT DES ESSAIS À CHARGE DE L'USINE SOCOPA À DJOUGOU

Un jalon historique pour l'industrie cotonnière au Bénin

L'industrie cotonnière du Bénin atteint une nouvelle dimension avec le lancement des essais à charge de l'usine d'égrenage de coton de la Société Cotonnière du Premier Août (SoCoPA) à Djougou. Cet événement historique, présidé par la Ministre de l'Industrie et du Commerce, Madame Shadiya Alimatou ASSOUMAN, marque un tournant majeur dans le développement industriel et économique du pays, et de Djougou en particulier.

Au cours d'une cérémonie sobre mais empreinte de solennité et de convivialité dans une ambiance des grands jours, la Ministre Shadiya Alimatou ASSOUMAN a officiellement inauguré les essais à charge de l'usine d'égrenage de coton Djougou, aux côtés des dirigeants de la Société Cotonnière du Premier Août et des autorités locales. Cet événement représente le fruit de plusieurs années de planification, d'investissement et d'efforts concertés pour contribuer à moderniser et dynamiser le secteur cotonnier du Bénin.

« Le lancement des essais à charge de l'usine d'égrenage de coton de la Société

Cotonnière du Premier août (SoCoPA) représente une étape cruciale, non seulement dans le développement de notre industrie textile et dans la promotion de notre économie nationale, mais également dans le développement socioéconomique de la commune de Djougou, voire de tout le département de la Donga », s'est félicité la Ministre de l'Industrie et du Commerce à l'entame de son discours d'inauguration.

Une promesse du Président Patrice TALON honorée

Beaucoup ne s'en souviennent peut-être plus, mais pendant sa tournée de reddition de compte, le Chef de



l'État, Patrice TALON s'était engagé, lors de l'étape de la commune de Djougou effectuée le 17 novembre 2020, à faire aboutir le processus d'installation de l'usine de la Société cotonnière du Premier Août (SoCoPA). C'est désormais chose faite et la ministre native de la localité a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude au Président de la République pour son implication personnelle et son appui inestimable à la réalisation de ce projet ambitieux. Elle a également reconnu et salué les mérites des responsables de SoCoPA, au regard de l'ardeur, de l'énergie et des ressources financières qu'ils ont déployées pour concrétiser le projet d'installation de cette usine.

L'usine de Djougou a une capacité annuelle de transformation de 30.000 tonnes de coton graine et devrait employer des milliers de travailleurs permanents et saisonniers. Elle offrira aussi l'opportunité de création de plusieurs milliers d'emplois directs au profit des populations béninoises en général et du département de la Donga en particulier, s'est réjoui le président de la SoCoPA.

Monsieur Nicolas PAULO-VITS a également informé les populations que des opportunités de formation et de développement des



compétences s'offriront aux travailleurs locaux, et leur permettront d'acquérir des connaissances et des compétences techniques dans les domaines industriels. Toute chose qui renforcera les capacités de la main-d'œuvre locale et favorisera l'employabilité à long terme.

Un puissant instrument de promotion du développement de Djougou

L'usine d'égrenage de coton de SoCoPA représente un investissement majeur dans l'avenir du secteur cotonnier. Dotée des technologies les plus avancées et des normes de qualité les plus élevées, elle est conçue pour optimiser le traitement du coton brut récolté localement et produire des fibres de coton de haute qualité répondant aux exigences des marchés nationaux et internationaux. En plus de son impact économique,

l'usine SoCoPA incarne l'engagement du Bénin envers le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. Elle s'est engagée à respecter les normes environnementales les plus strictes et à contribuer au bien-être des communautés locales.

« C'est d'ailleurs la première usine de Djougou », a mentionné la Ministre Shadiya Alimatou ASSOUMAN qui martèle qu'elle revêt une importance particulière pour plusieurs raisons. « Elle marque non seulement une avancée significative dans notre stratégie visant à valoriser nos ressources naturelles et à promouvoir notre secteur agricole, mais contribuera aussi à renforcer notre position sur le marché international en offrant davantage de produits compétitifs et conformes aux normes internationales », a-t-elle ajouté.

D. R.



POUR UNE MEILLEURE SATISFACTION DE SA CLIENTÈLE

«ELONA HOUSE» acquiert un nouveau groupe électrogène de grande capacité

Fidèle à son leitmotiv à savoir le «client est roi», Elona House a acquis depuis quelques semaines un nouveau groupe électrogène de grande capacité afin de couvrir ses besoins au grand bonheur de sa clientèle.

A Elona House dorénavant, plus d'ennuis liés à l'alimentation en énergie électrique. 24 heures sur 24 avec ce nouveau groupe électrogène de 45 KVA, les clients ne peuvent plus subir les affres des coupures intempestives du courant électrique. Ainsi ils pourront jouir pleinement

de l'attrait du cadre que leur offre Elona House.

En effet, à Elona House, ce sont des chambres climatisées de dernière génération et des salles de fête de haut standing sans oublier un service de qualité dans la discrétion.



(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 24 AVRIL 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 24 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- MESURES NORMATIVES.

Création du registre des bénéficiaires effectifs auprès de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier.

Il ressort de différents rapports de structures spécialisées, aussi bien nationales qu'internationales, dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme, que le secteur de l'immobilier et du foncier est le plus susceptible de servir à investir de l'argent illicitement gagné.

D'après ces mêmes rapports, notre pays n'échappe pas à cette tendance car des immeubles peuvent facilement s'acquérir pour le compte de personnes physiques dissimulées derrière des personnes morales et/ou constructions juridiques sans que l'on puisse les identifier clairement.

En effet, l'anonymat et l'opacité dans lesquels se déroulent certaines transactions foncières et immobilières sont de nature à user de ce moyen à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Aussi, suivant les recommandations de ces structures, notamment le Groupe d'Action Financière (GAFI), s'avère-t-il opportun de mettre en place un cadre légal pour la collecte, la vérification et la publication des informations relatives aux bénéficiaires effectifs sur un site web officiel lors de l'établissement et de la mutation de titres fonciers.

C'est à cette fin que le présent décret est adopté. Il consacre la création, auprès de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier, du registre des bénéficiaires effectifs dans le secteur de l'immobilier et du foncier.

Le ministre de l'Economie et des Finances prendra les dispositions nécessaires à sa bonne application.

II- COMMUNICATIONS.

Mission d'études complémentaires relatives à la réalisation d'un système d'épuration des eaux usées domestiques à Ganvié.

Dans le cadre de l'exécution d'une pré-



cedente mission sur le même objet, il a été demandé de procéder à l'analyse du dossier d'avant-projet détaillé réalisé par la société prestataire. Il en ressort les constats suivants :

aucune étude, budgétisation ou planification n'a été faite pour le raccordement et la collecte des eaux usées provenant des habitations ; ce qui signifie que le système ne disposera pas d'affluents à traiter ;

le dimensionnement de la station d'épuration des eaux usées est prévu pour 75.000 Équivalents-Habitants pour une population potentielle de Ganvié en 2038 ; or, celle-ci actuellement est d'environ 40.000 habitants ;

la cogénération biogaz ne présentera une valeur ajoutée qu'après un raccordement d'au moins 40.000 Equivalents-Habitants ;

la gestion des boues après déshydratation n'a pas fait l'objet d'une étude ; cependant, elle peut être utilisée dans l'agriculture sous forme de compost.

Au regard de ces constats, il est recommandé qu'une étude complémentaire au dossier d'avant-projet détaillé soit réalisée et prenne en compte le raccordement, la collecte de même que le traitement des eaux usées. Elle sera assortie d'un cahier de charges d'exploitation et d'entretien du système afférent, pour une durée minimale de cinq (5) ans.

C'est dans ce cadre que le Conseil a marqué son accord pour la présente mission et instruit les ministres concernés de veiller à sa bonne conduite.

III- RENCONTRES ET MANIFESTA-

TIONS INTERNATIONALES.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, la participation du ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ainsi que du ministère du Travail et de la Fonction Publique aux réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur de leurs ressorts respectifs, au titre de l'année 2024.

IV- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

A la Cour des Comptes

En application de la loi organique sur la Cour des comptes, sont désignés membres du Conseil supérieur des comptes :

Par le Président de la République, Messieurs

Kaddi AGBEDE, titulaire

Bio SOUROKOU, suppléant

Par le Président de l'Assemblée nationale, Messieurs

Adolphe DJIMAN, titulaire

Christophe Eric PONTIKAMOU, suppléant

Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

Deuxième Chargé de mission du Préfet du département du Couffo :

Monsieur Ernest G. C. BODRENOU.

Fait à Cotonou, le 24 avril 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard QUIN-OURO.



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40